

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DF 57 – DU 216** Signature de l'avenant n°8 à la convention du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e).

**M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention en date du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, modifiée par sept avenants successifs ;

Vu la délibération DF 2011 49 – 2011 DU 217 des 11 et 12 juillet 2011, approuvant le lancement d'une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier la convention du 23 juin 1987 et de demander à la Société d'Exploitation du Parc des Expositions à procéder aux travaux nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles, à Paris 15ème

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°8 à la convention du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant susvisé à la convention du 23 juin 1987 joint en annexe à la présente délibération.